

Règlement des tests de performance apisuisse

1. Modes et étendue des tests de performance	2
1.1 Recensement des performances dans les ruchers de testage à l'aveugle.	2
1.2. Recensement des performances dans les ruchers de testage ouvert	2
2. Exigences et procédures de testage.....	2
2.1. Conditions générales de testage.....	2
2.2. Etendue des testages et procédures appliquées.....	3
3. Caractéristiques à tester et méthodes pour déterminer la performance	3
3.1 Critères conventionnels.....	3
3.2. Critères supplémentaires tolérance aux varroas	4
3.3. Attribution de notes	5
3.4. Autres critères évalués.....	5
3.5. Enregistrement et validation des données.....	5
4. Estimation des valeurs d'élevage.....	5
5. Périodes des tests et délais.....	6
5.1. Ruchers de testage à l'aveugle	6
5.2. Ruchers de testage ouvert	6
6. Organisation du contrôle des tests.....	6
7. Publication des résultats	6

Dans ce règlement, par simplification, seule la forme masculine est utilisée. Cela comprend aussi, bien entendu, la forme féminine.

1. Modes et étendue des tests de performance

On distingue deux modes de testage:

- recensement des performances dans les ruchers de testage à l'aveugle.
- recensement des performances dans les ruchers de testage ouvert.

Les éleveurs et les organisations d'élevage décident d'un commun accord dans quelle mesure ils entendent utiliser ces deux modes de testage.

Une reine ne peut subir qu'une année de testage.

1.1 Recensement des performances dans les ruchers de testage à l'aveugle.

Le responsable du rucher de testage se charge des soins aux colonies du rucher de testage.

Les reines à tester sont réparties sur les ruchers de testage selon le système de **l'échange circulaire à l'aveugle**.

- A leur livraison, les reines sont dotées d'un code anonymisé par la commission d'échange circulaire. Les étiquettes des cagettes sont modifiées en conséquence et regroupées par série à tester.
- Le test s'effectue de manière anonyme. Le responsable du rucher de testage ne connaît pas l'ascendance des reines jusqu'à la mise en valeur des résultats.
- Les reines sœurs doivent être réparties sur différents ruchers de testage.

Les résultats de performance sont recensés par le responsable du rucher de testage.

1.2. Recensement des performances dans les ruchers de testage ouvert

Pour les testages ouverts, les résultats de performance sont recensés par l'éleveur en charge des soins aux colonies.

2. Exigences et procédures de testage

2.1. Conditions générales de testage

Les colonies qui sont testées sur un site doivent être soumises si possible aux mêmes conditions d'environnement.

Les conditions suivantes doivent être identiques:

- apiculteur
- site / transhumance(s) en commun de tout le groupe testé
- modèle de ruche
- constitution des colonies par rucher de testage : à choix, uniquement des essaims artificiels ou uniquement des nucléi
 - essaims artificiels de même force (minimum 1.5 kg)
 - nucléi égalisés (égalisation selon le manuel méthodologique de l'AGT en annexe)
- mode d'exploitation
 - mode d'introduction des reines
 - traitement contre les varroas
 - nourrissage / réserve hivernale
 - pas d'égalisation entre les colonies à tester

Au début du test, 10 colonies à tester au moins par site de testage doivent être formées. Les sites de testage terminant avec moins de 5 colonies ne sont pas soutenus financièrement. Les résultats peuvent néanmoins être enregistrés dans le herd-book central.

Des reines d'au moins trois origines génétiques différentes doivent être introduites par site de testage. Elles doivent être différentes au minimum dans l'ascendance de la mère ou des colonies mâles. Par origine, au moins trois reines sœurs doivent être introduites par rucher de testage. Une contribution financière est possible jusqu'à maximum 12 reines de testage de la même origine génétique.

2.2. Etendue des testages et procédures appliquées

Il est obligatoire de recenser les mêmes critères de performance le même jour pour toutes les colonies à tester dans un rucher de testage.

Tous les critères de performance des alinéas 3.1. et 3.2. doivent être recensés dans les ruchers de testage à l'aveugle.

Tous les critères de performance de l'alinéa 3.1. doivent être recensés dans les ruchers de testage ouvert.

D'autres critères de performance peuvent être saisis.

3. Caractéristiques à tester et méthodes pour déterminer la performance

3.1 Critères conventionnels

3.1.1. Douceur

Echelle des notes

- 4 **très douce** (pas de piqûre, pas d'envol, pas d'attaque)
- 3 **douce** (pas de piqûre, pas d'attaque, léger envol)
- 2 **nerveuse** (1 à 2 piqûres, envol, attaques)
- 1 **méchante** (agressive, plusieurs piqûres)

Fréquence d'évaluation et appréciation:

Evaluation à chaque ouverture de la colonie, mais au moins quatre fois. Certaines évaluations devraient être faites en cas de conditions météorologiques défavorables. Chaque évaluation est documentée. La moyenne des notes est enregistrée dans le herd-book central.

3.1.2. Tenue du cadre

Echelle des notes

- 4 **fermes** (très calmes, pas d'envol, pas de mouvements sur le cadre, pas de formation de grappes)
- 3 **calmes** (pas d'envol, pas de formation de grappes, faibles mouvements sur le cadre)
- 2 **agitées** (peu d'envol, mouvements sur le cadre, faible formation de grappes)
- 1 **très agitées** (envol, mouvements sur le cadre, formation de grappes)

Fréquence de l'évaluation et appréciation:

Evaluation à chaque ouverture de la colonie, mais au moins quatre fois. Chaque évaluation est documentée. La moyenne des notes est enregistrée dans le herd-book central.

3.1.3. Résistance à l'essaimage

Pendant le développement de la colonie, l'espace disponible doit être continuellement adapté.

Echelle des notes

- 4 **pas d'essaimage** (au maximum quelques amorces passagères de cellules royales sans œufs)
- 3 **essaimage facilement maîtrisable** (amorces passagères de cellules royales plus fréquentes, mais que quelques œufs ou larves isolés, réduction après agrandissement)
- 2 **essaimage difficilement maîtrisable** (mise en place de nombreuses cellules pondues, réaction aux aides uniquement lors de flore mellifère abondante)
- 1 **essaimage très prononcé** (essaime ou nécessité de mettre la reine en nucléus, ne réagit pas aux aides malgré la présence de flore mellifère)

Fréquence des évaluations et appréciation:

Contrôles réguliers pendant la période d'essaimage avec un espacement de 5 à 9 jours. Chaque évaluation est documentée. La note la plus basse est enregistrée dans le herd-book central.

3.1.4. Production de miel

La production de miel est déterminée par pesage de la récolte, séparément pour chaque colonie.

Pesage de la production de miel: les rayons remplis sont pesés avec leur contenant avant l'extraction du miel; le poids total ainsi que le nombre de rayons prélevés sont notés. Après l'extraction on détermine le poids moyen d'un cadre en pesant dix cadres vides. La production de miel par colonie correspond à la différence de poids des rayons remplis et du contenant d'une part et des cadres vides et du contenant d'autre part.

Fréquence de l'évaluation et appréciation:

On distingue au minimum entre la récolte précoce réalisée avant le 15.6. et les autres récoltes réalisées plus tard. On distingue dans le herd-book central la récolte précoce des récoltes réalisées dès le 16.6.

3.2. Critères supplémentaires tolérance aux varroas

3.2.1. Développement des varroas

En mars/avril, pendant la floraison du saule marsault, un comptage de la chute naturelle des varroas est effectué sur une période de 3 à 4 semaines. On compte une fois par semaine les varroas tombés sur les langes protégés par des treillis. Le nombre total de varroas et les jours pendant lesquels les mesures ont eu lieu sont documentés. Ces données servent de mesure pour l'infestation de varroas au printemps.

Dès juin, un échantillon de 30 à 150 g d'abeilles est prélevé dans les colonies à tester. L'échantillon doit être pesé au gramme près. Les abeilles sont prélevées de préférence d'un cadre du bord du corps ou d'un cadre de hausse. Les acariens sont à prélever par rinçage ou par la « méthode du sucre glace ». D'autres méthodes d'évaluation ne sont pas autorisées. Le nombre d'acariens extraits et le poids net de l'échantillon d'abeilles sont documentés. Pour améliorer la précision de ce relevé, le test peut être refait plusieurs fois, à 3 semaines d'intervalle. Les résultats des relevés seront introduits dans le herd-book central à partir du carnet de testage.

3.2.2. Comportement hygiénique (test de perforation)

50 cellules de couvain operculé, dont les pupes ont des yeux de couleur de blanc à rose jusqu'à brun sont piquées avec une aiguille. Après un délai de 8 à 12 heures, on compte le nombre de cellules qui ont été nettoyées. Le pourcentage de cellules nettoyées est documenté.

Fréquence de l'évaluation et appréciation:

L'évaluation doit être faite au moins deux fois. Les résultats sont documentés. La moyenne des notes est enregistrée dans le herd-book central.

Une description détaillée des procédures 3.2.1. et 3.2.2. figure dans le manuel méthodologique de l'AGT en annexe.

3.3. Attribution de notes

Les critères 3.1.1. (douceur), 3.1.2. (tenue du cadre) et 3.1.3. (résistance à l'essaimage) sont évalués avec les notes 1 à 4 avec demi-notes (7 niveaux). 1 correspond à la note la moins bonne, 4 à la meilleure. Pour les critères 3.1.1. (douceur) et 3.1.2. (tenue du cadre), la moyenne des notes est enregistrée dans le herd-book central à une décimale près.

3.4. Autres critères évalués

Le recensement et l'évaluation de critères de performance supplémentaires relèvent de la compétence des organisations d'élevage.

3.5. Enregistrement et validation des données

Les règles pour l'enregistrement et la validation des données sont contenues dans le règlement du herd-book point 7 (Les étapes de la tenue du herd-book).

4. Estimation des valeurs d'élevage

Chaque organisation d'élevage est responsable pour l'estimation annuelle des valeurs d'élevage. Elle a la possibilité de choisir librement l'institution qui effectue l'estimation des valeurs d'élevage. Les estimations des valeurs d'élevage sont enregistrées dans le herd-book central.

5. Périodes des tests et délais

Tous les testages prévus doivent être annoncés par les éleveurs de herd-book et les responsables des ruchers de testage au responsable d'élevage de l'organisation d'élevage jusqu'à fin avril de l'année précédant les tests. Le responsable d'élevage établit, d'entente avec toutes les personnes concernées, le programme d'élevage de son organisation. Ce programme doit être annoncé jusqu'à fin juillet au service spécialisé Elevage d'apisuisse. L'annonce doit contenir le plan de testage détaillé. L'introduction des reines dans les colonies de testage doit avoir lieu avant le 1er août de l'année précédant les tests.

5.1. Ruchers de testage à l'aveugle

- L'échange circulaire a lieu à une date convenue d'avance en juin ou en juillet.
- Toutes les reines doivent être livrées ponctuellement et complètement à cette date.

5.2. Ruchers de testage ouvert

La constitution des colonies à tester doit s'effectuer en l'espace de quatre semaines.

6. Organisation du contrôle des tests

Le service spécialisé Elevage d'apisuisse peut contrôler un échantillon de jusqu'à 5% des tests annoncés. Le contrôle porte sur les différents critères énumérés dans le règlement des tests de performance. L'accès aux colonies et aux données des ruchers de testage doit être accordé au service spécialisé Elevage d'apisuisse.

7. Publication des résultats

Les règles de publication des résultats sont contenues dans le règlement du herd-book point 11.